

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix huit juin à 19 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Gabrielle pour respecter les distances et les gestes barrières.

en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel CHATET

Etaient présents : MM. BERTHION Yves, CHATET Michel, DUTHEIL Mathieu, FERRANDON Jean-François, ROUGE Louis, SAUVESTRE Armel, THEVENOUX Yves
Mmes DESROZIER Isabelle, GODEFROY Laurence, PINET Isabelle, SHEIKH Bénédicte.

Était absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DESROZIER a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

Admission en non-valeur

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur de la recette énumérée ci-dessous pour un montant total de 40 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables au nom de Kirsman Josue dressée par le comptable public

Article 2 : la somme nécessaire est prévue au chapitre 65, article 6541 du BP 2021.

Réhabilitation de l'ancienne poste en gîte choix des entreprises

Monsieur Louis Rouge, qui a supervisé le projet, informe le conseil municipal que la publicité pour les travaux a été faite le 6 mai 2021 sur la plateforme marchés-public.allier.fr et dans le journal la semaine de l'allier du 13 mai 2021 (dû à la parution que le jeudi)

Les offres devaient être remises dématérialisées pour le 3 juin 2021 à 12h.

Le 4 juin l'ouverture des plis a eu lieu : 9 entreprises ont répondu, aucun lot n'est resté sans postulant.

Le 8 juin la commission d'appel d'offre a procédé à la vérification et l'analyse des offres

Il en ressort que les entreprises les mieux placées (en fonction des critères choisis) et proposées sont :

Lot 1-Maçonnerie, démolitions, carrelage et assainissement

La Société de Maçonnerie Mounin et Fils pour la somme de 60 661€ HT

Lot 2-Menuiserie, cuisine

SARL Payant Sébastien pour la somme de 20 887€ HT

Lot 3-Cloisons, faux plafonds et isolation, plâtrerie, peinture

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Barthoux frères pour la somme de 29 606,80€ HT

Lot 4-Electricité, chauffage

SARL Jean-Claude Laurent pour la somme de 8 659€ HT

Lot 5-Plomberie, sanitaire

SARL Jean-Claude Laurent pour la somme de 4 920€ HT

Lot 6-Fumisterie

SARL Jean-Claude Laurent pour la somme de 3 300€ HT

Après avoir posé des questions et délibéré

Le conseil municipal par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide de retenir les entreprises proposées.

Autorise le maire à signer les documents nécessaires à ce marché.

Réhabilitation de l'ancienne poste en gîte choix de l'électroménager

Le Maire donne lecture au conseil municipal des propositions faite par arem-services pour l'électroménager, le conseil municipal a choisi un produit pour chaque catégorie et s'est aperçu qu'il manquait la proposition pour la hotte aspirante. Un devis complémentaire est demandé pour la prochaine réunion.

Manifestations à venir

Le maire informe le conseil municipal des propositions de manifestations à venir :

Le 14 juillet : 12h défilé avec la lyre chantelloise suivi d'un vin d'honneur et du buffet froid

Le 15 août : concours de pétanque dans le cadre du festival viticole et gourmand communautaire

Le banc des vendanges 2021 aura lieu sur la commune de Fourilles, la date reste à définir

Le 9 octobre 2021 : repas des aînés

Informations et questions diverses

- Le jury du concours des maisons fleuries passera sur la commune le 25 juin 2021 à 18h
- Monsieur Gayte demande l'autorisation de combler une partie de collecteur entre deux de ses champs
- Les bandes blanches ont été repeintes dans le bourg
- Monsieur le maire donne les dernières informations communautaires

Fin de la séance à 20h40